



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7398<sup>e</sup>** séance

Mercredi 4 mars 2015, à 10 h 10

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Delattre ..... (France)

*Membres :*

Angola .....	M. Gaspar Martins
Chili .....	M. Olguín Cigarroa
Chine .....	M. Wang Min
Espagne .....	M. Oyarzun Marchesi
États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Power
Fédération de Russie .....	M. Churkin
Jordanie .....	M <sup>me</sup> Kawar
Lituanie .....	M. Baublys
Malaisie .....	M. Haniff
Nigéria .....	M. Laro
Nouvelle-Zélande .....	M. McLay
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Wilson
Tchad .....	M. Cherif
Venezuela (République bolivarienne du) .....	M. Suárez Moreno

### Ordre du jour

#### La situation en Libye

Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

**Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128)**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. León, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Rome.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/144, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/128, une lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bernardino León et de l'Ambassadeur Hussein Haniff, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. León.

**M. León (parle en anglais)** : À cette date, le Conseil aura déjà pris connaissance du rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye (S/2015/113) et du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (S/2015/144), qui décrit en détail les activités menées par la Mission au cours des six derniers mois.

Il y a deux semaines, j'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.7387) suite aux terribles actes perpétrés par des éléments affiliés à l'État islamique, qui ont décapité 21 hommes, dont 20 ressortissants égyptiens. Ce crime est on ne peut plus odieux et vil, et pourtant, ses auteurs n'ont pas hésité à montrer au monde des images de leur cruauté et de leur barbarie. Le 20 février, deux jours après mon exposé au Conseil, les Libyens se sont vu rappeler une nouvelle fois jusqu'où les terroristes et les extrémistes sont prêts à aller. Un attentat à la voiture piégée perpétré à Al Qubbah, ville natale du Président de la Chambre des représentants, Agila Gwaider, a fait 44 morts selon le bilan officiel publié par le Gouvernement, soit l'attentat terroriste le plus meurtrier commis à ce jour en Libye. Même dans le contexte actuel de polarisation politique et d'affrontements armés, la nature et l'ampleur de cette attaque ont choqué tous les Libyens, indépendamment de leur appartenance politique. Nonobstant les divisions politiques, la condamnation a été rapide et catégorique.

Je suis persuadé que l'attentat d'Al Qubbah, quelques jours seulement avant la tenue d'un cycle de pourparlers, était une tentative flagrante de faire échouer toute possibilité de rassemblement des Libyens en vue de dégager un consensus et de trouver une solution pacifique à la crise politique et au conflit militaire qui ont rongé le pays durant la majeure partie de l'année écoulée. Je suis également persuadé que les groupes terroristes tels que l'État islamique ne reculeront devant rien dans leur tactique consistant à profiter des divisions politiques existantes et de la méfiance mutuelle entre les principaux acteurs politiques pour consolider leur présence et leur influence en Libye.

Le sentiment de peur et d'inquiétude face à la menace du terrorisme est très palpable en Libye. Durant les réunions que j'ai tenues au cours de la semaine écoulée, mes interlocuteurs libyens se sont déclarés très préoccupés par la menace que pose le terrorisme à la sécurité et à la stabilité de la Libye, et par les capacités extrêmement limitées dont dispose l'État libyen pour lutter efficacement contre ce problème. Il est fondamental de créer les conditions permettant de combattre cette menace. Dans le même temps, nous devons être prêts à appuyer l'action des Libyens contre le terrorisme et l'extrémisme. Nous devons prendre garde de ne pas sous-estimer le sentiment d'urgence et d'extrême inquiétude qui est à l'origine de cette demande d'appui international à la lutte contre la menace terroriste.

En début de semaine, j'ai tenu une nouvelle série de consultations avec les dirigeants politiques libyens à Tobrouk et Tripoli. Les deux parties ont depuis signifié haut et fort qu'elles ne laisseront pas le terrorisme l'emporter ni prendre en otage le processus de dialogue. Après une période de deuil de sept jours annoncée par la Chambre des représentants au lendemain du dernier attentat, la Chambre a décidé à l'issue d'un vote de reprendre sa participation au dialogue. Demain, les équipes de dialogue représentant les principaux mouvements politiques se réuniront au Maroc pour poursuivre les discussions sur les propositions concernant les trois grands points de l'ordre du jour.

Le premier point porte sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale sous l'égide duquel les Libyens pourront adopter une démarche unifiée pour régler les problèmes politiques, sécuritaires et économiques considérables auxquels est confrontée la Libye. Le deuxième porte sur les arrangements de sécurité en vue de créer les conditions propices à l'instauration d'un cessez-le-feu global, à un retrait progressif des villes de tous les groupes armés et à la mise en place de mesures de maîtrise des armements et de mécanismes de suivi et de mise en œuvre adaptés. Le troisième a trait à l'achèvement du processus de rédaction de la Constitution et à la nécessité de fixer des échéances précises à cet égard.

Pour générer un plus large appui aux pourparlers en cours, la MANUL convoquera la semaine prochaine deux nouvelles réunions de dialogue. La première, qui se tiendra en Algérie, rassemblera divers chefs politiques et activistes libyens de premier plan. La seconde, qui aura lieu à Bruxelles, réunira des responsables municipaux venus de toute la Libye afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures de confiance convenues à Genève. Nous convoquerons par la suite une réunion des chefs tribaux, très probablement en Égypte.

Même si je crois que toutes les parties ont la volonté politique et la détermination nécessaires pour parvenir à un règlement politique global, je ne saurais trop insister sur les problèmes auxquels se heurte le processus. Le premier d'entre eux est l'instabilité des conditions de sécurité, car les parties belligérantes continuent de s'en prendre les unes aux autres dans diverses régions du pays. Nous avons demandé à maintes reprises à toutes les parties, en particulier sur le front militaire, de s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer une escalade des tensions.

Les attaques menées hier et aujourd'hui par les deux camps contre des infrastructures et des installations publiques, notamment des aéroports, et ce, au lendemain du jour où les diverses parties se sont engagées à reprendre le dialogue, sont inacceptables, irresponsables et totalement injustifiées. Cette escalade remet en question l'engagement de ceux qui sont derrière ces derniers actes d'agression et vient tristement nous rappeler qu'il faut faire plus dans le domaine de la sécurité. J'appelle les dirigeants politiques libyens à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher de nouvelles attaques et à exercer leur autorité conformément à leurs responsabilités juridiques et politiques pour garantir que toutes les forces qui opèrent sous leur commandement respectent l'engagement politique qu'ils ont pris dans le cadre du dialogue.

En outre, la campagne systématique de désinformation qui a récemment fait surface dans plusieurs médias libyens à propos du dialogue et de ses résultats est symptomatique de la profonde méfiance qui continue de caractériser le paysage politique libyen. Il y a seulement quelques jours, j'ai rencontré un nombre important de membres de la Chambre des représentants pour aborder la question du processus de dialogue et dissiper les doutes concernant sa portée et sa transparence. À ce sujet, je saisis cette occasion pour réitérer une nouvelle fois les garanties que j'ai données publiquement et en privé à toutes les parties libyennes, à savoir qu'il s'agit d'un dialogue entre Libyens qui est fondé sur le principe du consensus entre les parties. Le rôle de l'ONU consiste à faciliter les pourparlers sans rien imposer, tout en observant le plus strict respect de la prise en main du processus par les Libyens. Pour garantir la transparence du processus, chaque participant devra consulter sa base respective avant l'adoption officielle d'un accord final.

Au nom du Secrétaire général, je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma gratitude au Conseil pour son appui sans faille au dialogue politique libyen, et je remercie également tous les États Membres et les autres partenaires internationaux qui soutiennent généreusement le processus sur les plans financier, logistique et à autres.

En l'espace de quelques semaines seulement depuis la tenue du premier cycle de pourparlers, le 15 janvier, les dirigeants politiques libyens ont déjà parcouru beaucoup de chemin, ce qui fait naître l'espoir que la fin de la crise politique et du conflit armé dans le pays est envisageable. Le sentiment d'attente

et d'anticipation est grand dans toutes les couches de la population libyenne. Même si c'est aux dirigeants libyens qu'il incombe toujours de convenir d'une feuille de route pour reprendre le processus politique et pour mettre un terme au conflit, l'appui de la communauté internationale sera essentiel au succès de la mise en œuvre d'un accord politique, si tant est que les parties en concluent un.

Toutefois, la capacité de tout gouvernement d'unité nationale de gouverner efficacement et d'apporter un notable changement à la vie des Libyens sera largement fonction de notre capacité collective, en tant que communauté internationale, de repenser et d'énoncer une stratégie bien définie en vue de fournir une assistance technique. Les progrès limités enregistrés au cours des trois dernières années dans le sens d'un renforcement des capacités de l'État libyen à tous les niveaux doivent nous servir d'avertissement sur les immenses difficultés qui nous attendent.

L'aggravation de la situation humanitaire dans le pays, notamment à Warshafana, à Benghazi et à Nafoussa, appelle de la part de la communauté internationale une volonté redoublée de répondre aux besoins des personnes qui sont victimes de ce conflit. À Genève, les représentants des conseils municipaux et locaux ont convenu d'un ensemble de mesures de confiance, et nous devons redoubler d'efforts pour les mettre en œuvre et pour améliorer enfin le quotidien de la population libyenne. La communauté internationale doit en outre s'employer à présenter dans les plus brefs délais une stratégie clairement définie à l'appui de l'État libyen ainsi que des efforts déployés par le Gouvernement d'union nationale pour combattre la menace croissante du terrorisme. J'estime que c'est essentiel si l'on veut apaiser les inquiétudes croissantes que suscite, à travers toute la Libye, le sentiment du danger réel et imminent que font peser certains groupes extrémistes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant sur la sécurité et la stabilité globales de la Libye.

La situation d'ensemble sur le terrain se détériore rapidement, et la Libye ne peut plus se permettre de laisser s'envenimer encore la crise politique et le conflit armé dans lequel a été plongé le pays pendant une bonne partie de l'année écoulée. Si les dirigeants libyens n'agissent pas rapidement et résolument, les risques pour l'unité nationale et l'intégrité territoriale de leur pays sont réels, et imminents. Aussi difficiles qu'aient pu être ces dernières années pour leur pays, les Libyens n'ont pas renoncé à leurs espoirs et à leur désir

de voir advenir un État libyen moderne et démocratique reposant sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. La réunion qui se tiendra demain au Maroc sera une importante occasion de rendre hommage aux sacrifices consentis par les Libyens dans leur effort pour vivre dans la dignité et le respect au sein d'un pays protégeant les intérêts des générations futures. Des décisions et des compromis difficiles seront nécessaires, mais les dirigeants libyens doivent savoir que, lorsqu'ils prendront ces décisions, l'ONU et la communauté internationale resteront à leurs côtés dans le cheminement difficile qui les attend.

**Le Président** : Je remercie M. León de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Haniff.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Mon rapport couvre la période du 18 décembre 2014 au 4 mars 2015, pendant laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois dans le cadre de consultations.

Je voudrais tout d'abord évoquer brièvement le rapport final (S/2015/128), communiqué le 4 février au Comité, qui a été élaboré par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011), dont le mandat a dernièrement été prorogé par la résolution 2144 (2014). Puisque le rapport est désormais disponible au public, je limiterai mes remarques à quelques points saillants de celui-ci. Le Groupe d'experts conclut que la piètre application des dispositions relatives à l'embargo sur les armes, la forte demande en armes et la quantité de ressources dont bénéficient les parties au conflit pour se procurer du matériel donnent à penser que les trafics à grande échelle sont susceptibles de se poursuivre et risquent d'alimenter un conflit durable dans lequel aucun camp ne jouit d'une suprématie militaire claire. Le Groupe signale également le détournement de matériel militaire, y compris de matériel ayant fait l'objet de dérogations de la part du Comité et de matériel militaire non légal, vers des groupes armés des deux côtés de l'échiquier politique. Il souligne de plus les difficultés qu'il y a à faire la différence entre les transferts autorisés et illicites d'armes et de matériel connexe. Le Groupe fait en outre état des importants problèmes de sécurité, notamment en matière de terrorisme, auxquels doivent faire face les pays limitrophes de la Libye et les pays du

Sahel, en raison de la prolifération des armes. Il en tire la conclusion que les armes et le matériel connexe en provenance de Libye ont également considérablement renforcé les moyens militaires des groupes terroristes opérant dans ces pays.

Pour ce qui est de l'interdiction de voyager, le Groupe signale que deux personnes inscrites sur la Liste ont enfreint ces mesures. S'agissant du gel des avoirs, le Groupe estime qu'il est probable qu'une quantité considérable d'avoirs se trouve en dehors de la Libye dans des comptes ouverts sous de faux noms ou créés par des sociétés écrans. Il continue par ailleurs d'identifier les États Membres qui ne disposent pas des capacités suffisantes pour mettre en œuvre le gel des avoirs, en raison de lacunes dans leur législation interne et de problèmes découlant de leur ordre constitutionnel, et prévient que plusieurs tentatives frauduleuses de récupération des avoirs libyens pillés ont été faites. Concernant les mesures relatives aux tentatives d'exportation illicite de pétrole brut depuis la Libye, le Groupe d'experts note que, bien que certaines exportations de pétrole brut aient probablement échappé au contrôle du Gouvernement libyen, aucune demande de désignation des navires de transport n'a été faite par celui-ci. Il constate de surcroît que, outre le pétrole brut, des produits dérivés du pétrole et d'autres ressources naturelles sont également exportés illicitement.

Le Comité a examiné le rapport et les recommandations du Groupe d'experts dans le cadre de consultations tenues le 20 février. Le rapport a dans l'ensemble été bien reçu et salué pour les informations détaillées qu'il contenait. Les principaux points qui sont ressortis de la discussion avaient trait aux préoccupations suscitées par les signalements de violations de l'embargo sur les armes et aux difficultés d'accès du Groupe d'experts en Libye et dans d'autres pays dont les demandes sont en souffrance, ainsi qu'à la façon de mettre en œuvre les recommandations du Groupe. Sur les 18 recommandations formulées, le Comité a décidé de donner suite à six d'entre elles. Quant aux 12 recommandations restantes, celle qui porte sur la désignation des personnes nécessite une mesure préalable de la part de l'État Membre concerné, tandis que les 11 autres s'adressent au Conseil de sécurité.

Je voudrais à présent proposer une brève mise à jour des activités entreprises par le Comité comme suite à sa réunion du 14 novembre 2014 avec la Libye et les États régionaux participants. Le 4 février, le Comité a écrit au Représentant spécial du Secrétaire général et

Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Bernardino León, pour l'inviter à venir l'informer de la situation. Les 23 et 26 février, le Comité a écrit au Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant l'accès au contenu du rapport du Groupe d'experts, qui n'était alors pas encore publié.

Au cours de la période considérée, le Comité a également examiné divers aspects de l'embargo sur les armes. À cet égard, il a répondu à un État Membre qui avait posé une question concernant l'élimination du matériel militaire saisi; il a reçu un rapport d'inspection à propos d'une nouvelle saisie, a conseillé un État Membre sur la procédure à suivre pour un transfert vers la Libye d'armes qui faisaient auparavant l'objet d'une dérogation, et a demandé à un État Membre des informations supplémentaires concernant un transfert prévu de matériel militaire non létal à destination de la Libye.

Comme prévu dans le dernier rapport périodique présenté au Conseil, le Comité a adressé à la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre transmettant l'information reçue d'un État Membre concernant l'embargo sur les armes, en réponse à la demande du Comité sur la question. En outre, le Comité a pris note du changement du référent autorisé à signer les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes et les certificats d'utilisateur final au nom du Gouvernement libyen. Ces demandes doivent désormais porter la signature du chef d'état-major de l'armée libyenne et être certifiées par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, depuis la présentation de son dernier rapport au Conseil, le Comité a reçu une notification au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011) concernant une dérogation au gel des avoirs pour couvrir des dépenses de base, sur laquelle aucune décision négative n'a été prise.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur Haniff de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie, ainsi que les membres

du Conseil, de me donner cette occasion de prendre la parole devant le Conseil.

Je remercie M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très complet et je lui souhaite plein succès dans ses efforts. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Hussein Haniff, Représentant permanent de la Malaisie et Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011), de son exposé. Je lui souhaite, ainsi qu'à sa délégation, plein succès dans la conduite des travaux du Comité sous sa présidence.

Je tiens à insister une fois encore sur le fait que, lors des débats sur les travaux du Comité, la transparence et la coopération sont essentielles dans les relations entre la Mission de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Comité des sanctions, étant donné que les autorités légitimes libyennes sont, comme je l'ai déjà dit, un partenaire du Conseil de sécurité pour veiller à ce que l'embargo sur les armes ne soit pas violé par des parties non étatiques ou des organisations terroristes. Nous espérons recevoir le rapport du Groupe d'experts dans les meilleurs délais afin de le transmettre aux experts de notre gouvernement avant qu'il ne soit présenté au Conseil. Nous espérons que le Comité tiendra compte de cette requête à l'avenir.

Étant donné que l'armée libyenne mène une guerre contre les organisations terroristes en Libye, dont certaines ont fait allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant, il est dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, non seulement en Libye, mais également dans l'ensemble de la région, de faciliter le processus d'acquisition d'armes par l'armée libyenne, en levant entièrement l'embargo ou en simplifiant les procédures de dérogation à cet embargo. Nous avons informé le Comité des sanctions des nouvelles procédures adoptées par le Gouvernement libyen provisoire afin d'éviter que les armes acquises par dérogation à l'embargo ne tombent entre les mains de parties autres que l'armée libyenne. Ces procédures prévoient, entre autres, de n'avoir qu'un seul référent, comme l'a mentionné le Président du Comité des sanctions. Ce référent, c'est le chef d'état-major de l'armée libyenne et la Mission de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Cette procédure a été adoptée en réponse aux souhaits exprimés par certains membres du Comité des sanctions. L'armée libyenne est prête à accepter un observateur pour veiller à ce que les armes approuvées par le Comité soient effectivement remises à l'armée libyenne officielle.

J'aimerais également saluer les efforts déployés par le Groupe d'experts du Comité des sanctions, ainsi que le rapport clair et objectif présenté au Conseil (S/2015/128), qui traite des questions pertinentes sous tous les angles et indique sans ambiguïté que ce sont les milices de Fajr Libya (Aube libyenne) qui sont responsables du déraillement du processus politique. Le rapport énumère également les dégâts infligés au pays et en attribue la responsabilité à certains dirigeants de cette coalition. Dans le même temps, il réfute les allégations selon lesquelles les forces aériennes libyennes auraient causé la perte de vies civiles.

Le rapport du Groupe d'experts diffère de celui du Secrétaire général (S/2015/144), qui utilise la même terminologie que les milices de l'Aube libyenne et s'efforce de ne tenir aucun compte de l'existence et de la présence de l'armée libyenne et de ses accomplissements à Benghazi. Je voudrais saisir cette occasion pour répéter ce que j'ai déjà dit devant le Conseil de sécurité. Aucun pays n'a le droit d'intervenir dans les décisions prises par les autorités libyennes élues concernant l'identité des dirigeants de l'armée libyenne ou des institutions de l'État.

Nous sommes parvenus à un stade où il n'est plus possible de fermer les yeux sur les actes terroristes perpétrés en Libye contre des civils, les autorités légitimes, les institutions de l'État et les infrastructures économiques. Je tiens à dire très clairement que le silence de la communauté internationale devant la prise des villes de Derna et de Benghazi par les organisations terroristes a encouragé ces organisations et leurs alliés à prendre le contrôle de la capitale, Tripoli. Le silence devant la destruction de l'aéroport international de Tripoli, la prise de contrôle des institutions de l'État et l'expulsion du Gouvernement légitime de ces institutions par ces organisations a encouragé les milices à poursuivre la guerre pour s'emparer des ressources pétrolières du pays, surtout après que l'armée libyenne a pu les pousser hors de la plupart des quartiers de Benghazi et interrompre leur progression dans les montagnes de l'ouest.

Le terrorisme n'est pas simplement une idéologie, ce sont avant tout des actes. La définition du terrorisme dans la Convention arabe sur la répression du terrorisme s'entend de tout acte qui viserait à causer des dommages à l'environnement, ou à une installation ou un bien, tant public que privé, à occuper ces installations ou ces biens, ou à mettre en danger une ressource nationale. C'est cette définition du terrorisme donnée dans la Convention arabe

qui a conduit la Chambre des représentants libyenne à classer la coalition de l'Aube libyenne comme une milice terroriste. Je doute fort que quiconque puisse contester que cette définition s'applique parfaitement aux actes de cette coalition, qui a incendié l'aéroport de Tripoli, les quartiers de Zintan et de Warshafana à Tripoli et les maisons de responsables gouvernementaux, qui a pris le contrôle des institutions publiques dans la capitale et qui s'est attaquée au Croissant pétrolier. La Chambre des représentants n'avait donc pas tort, malgré ce qu'en disent certains membres du Conseil.

Le peuple libyen se sent trahi par la communauté internationale en raison de l'appui insuffisant accordé à la Chambre des représentants élue et au Gouvernement qu'elle a mis en place, ainsi que du silence observé devant l'appui apporté par certains pays aux milices qui cherchent à faire tomber le Parlement, lesquels pays les encouragent également à poursuivre leur occupation de la capitale, Tripoli, et des institutions publiques. Pis encore, d'aucuns déforment la réalité et ferment les yeux sur les crimes commis afin de faire durer la situation actuelle.

En effet, un représentant d'un membre permanent du Conseil a été jusqu'à prétendre, sans honte aucune hélas, que l'une des milices alliée à Ansar el-Charia était la seule qui luttait contre le terrorisme en Libye. Je le mets au défi, lui et son gouvernement – si ce qu'il a affirmé est bien ce que pense son gouvernement – de convaincre ces milices ne serait-ce que d'annoncer qu'elles se dissocient d'Ansar el-Charia et de qualifier ce groupe d'organisation terroriste, comme l'a fait le Conseil. Ce genre de déclarations exige la présentation d'excuses officielles au peuple libyen par le Gouvernement en question. Il est clair désormais que l'un des membres permanents du Conseil ne veut pas que les autorités légitimes reprennent le contrôle de la capitale, et ce en apportant un soutien politique à certaines milices et en s'opposant fermement à la vente d'armes à l'armée libyenne. Un tel comportement suscite beaucoup d'interrogations dans l'ensemble du peuple libyen qui aspire à la sécurité et à la paix et à l'arrêt des massacres.

Qu'il me soit permis de faire part au Conseil de quelques analyses en vogue dans les milieux politiques et culturels libyens. On y affirme en effet que soit le Gouvernement planifie, avec ses agents en Libye, la partition du pays, soit il prépare le terrain à ses ressortissants d'origine libyenne – majoritaires à la tête de ce qu'on appelle courant islamiste – pour qu'ils

prennent le pouvoir en Libye. Quel que soit l'objectif, il ne sert pas la sécurité et la paix en Libye et dans le monde, n'est pas compatible avec les responsabilités de ce membre permanent du Conseil, et aura des répercussions destructrices sur les bonnes relations – je dis bien bonnes relations – qui se sont resserrées entre les deux peuples ces dernières années.

D'autres pays, notamment des membres du Conseil de sécurité et des pays de la région, n'ont pas répondu au souhait du Gouvernement légitime de remplacer leurs ambassadeurs accrédités, ce qui fait que ces pays entretiennent pratiquement des relations diplomatiques avec les milices qui contrôlent la capitale et qui sont alliées à Ansar el-Charia. C'est pourquoi le Gouvernement se retrouve contraint de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, et si nécessaire, de suspendre les relations avec ces pays.

Empêcher les autorités légitimes de reprendre le contrôle des institutions publiques dans la capitale et d'étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire revient tout simplement à appuyer les violations continues des droits de l'homme, y compris le déplacement forcé et criminel des citoyens libyens de Warshafana et de Tawergha et de nombre d'autres villages libyens. Cela signifie aussi la poursuite des souffrances endurées par les centaines de milliers de Libyens réfugiés dans les pays voisins et la privation pour leurs enfants du droit à l'éducation.

La fin de ces souffrances ne saurait dépendre de l'issue d'un dialogue national qui est jusqu'à ce jour otage de la volonté de milices qui se repaissent de leurs crimes, prennent plaisir à humilier les Libyens et ont, par la menace, vidé le pays de ses intellectuels, de ses militants politiques et de ses juristes. Le règlement des questions de sécurité et la lutte contre le terrorisme ne doivent pas dépendre du succès du dialogue national. Ils doivent plutôt aller de pair avec le dialogue si on ne veut pas que la Libye tombe entièrement entre les mains des terroristes et que le terrorisme se propage à toute la région.

Le peuple libyen escompte que M. Bernardino León arrivera à convaincre les chefs des milices – je dis bien les chefs des milices et non les dirigeants politiques – d'accepter la formation d'un gouvernement d'unité nationale qui soit composé de Libyens non détenteurs de nationalités étrangères, qui soit approuvé par l'ensemble des membres de la Chambre des représentants – je dis bien par l'ensemble – et qui entrera en fonction dans la capitale à une date définie après le

retrait de toutes les milices et la fourniture de toutes les garanties en matière de sécurité, afin qu'il puisse remplir ses fonctions en toute sécurité et à l'abri de toute menace ou chantage.

Je réaffirme à cet égard que c'est la première fois, depuis 2011, qu'il y a en Libye un Gouvernement légitime qui ne soit pas soumis aux menaces et au chantage des milices, et que cela n'aurait pas été possible sans le regroupement et la réorganisation de certaines unités de l'armée dans l'est du pays. Il se peut, certes, que les performances du Gouvernement soient faibles ou ne soient pas à la hauteur des attentes du peuple libyen et de la communauté internationale, mais il existe des raisons objectives qui font que ce Gouvernement légitime est incapable de répondre aux aspirations du peuple libyen, entre autres, le fait qu'il travaille en dehors de son siège situé dans la capitale, Tripoli, et qu'il fonctionne avec un nombre réduit de fonctionnaires et avec peu de ressources financières dans des conditions de guerre et, hélas, sans un appui notable de la communauté internationale.

On ne peut empêcher le Gouvernement d'acquérir les armes, et l'équipement et le matériel militaires nécessaires pour renforcer les capacités de l'armée et des services de sécurité et, dans le même temps, le blâmer pour son incapacité à assurer la sécurité interne, à contrôler les frontières et à empêcher la prolifération des armes à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

L'état-major de l'armée libyenne a demandé spécifiquement au Comité des sanctions de lever l'embargo sur les armes, afin de permettre aux forces aériennes libyennes de renforcer leurs capacités et de contrôler le territoire et les frontières du pays, d'empêcher les terroristes de prendre le contrôle des champs et des installations pétroliers et de protéger les richesses du pays, et nous verrons dans les jours qui viennent si les membres du Conseil souhaitent vraiment assurer la paix à la stabilité de la Libye et de la région.

Désormais, le peuple libyen n'acceptera plus l'idée d'impartialité entre les autorités légitimes et les organisations terroristes. Il n'acceptera pas que des États, quels qu'ils soient, continuent de prétendre vouloir le bien de la Libye tout en fournissant aux milices de Fajr Libya des armes et un appui politique et médiatique. La position du Conseil et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye doit être claire s'agissant de ce que font ces États et conforme aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1373 (2001) et 2174 (2014). Ceux qui veulent être des partenaires des Libyens ou d'honnêtes médiateurs doivent écouter les autorités légitimes élues par les Libyens, tenir compte des intérêts de la population et respecter sa volonté, telle qu'exprimée lors des élections.

**Le Président** : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 50.*